

Liste des documents requis pour la demande d'un certificat d'héritier ou d'un CSE

Les actes et documents nécessaires à la succession peuvent varier d'un cas à l'autre. En règle générale, il convient de fournir les pièces suivantes :

	Documents requis
Décès de la/du défunt(e)	- Certificat de décès (un certificat médical de décès n'est pas suffisant)
	- si vous aviez auparavant votre résidence habituelle en Allemagne : si possible, un justificatif de votre dernière adresse en Allemagne, précisant la date de votre départ
Droit successoral du conjoint ou son exclusion	- Acte de mariage du/de la défunt(e)
	- Acte de décès du conjoint décédé ou jugement de divorce, accompagné, le cas échéant, d'une décision allemande de reconnaissance (Si la personne décédée s'est mariée plusieurs fois, ces actes sont requis pour chaque mariage.)
Droit successoral des descendants	- Actes de naissance / Registre d'état civil
Droit successoral des parents ou des frères et sœurs	- Actes de naissance du défunt et de ses frères et sœurs
	- Actes de décès des parents
Succession testamentaire	- Toutes les dispositions à cause de mort existantes, les testaments ainsi que les contrats successoraux, le cas échéant accompagnés d'une mention d'ouverture
Régime matrimonial	- Contrats de mariage
Nationalité	- Passeport, carte d'identité ou certificat de nationalité
Identité du demandeur et, le cas échéant, du ou des cohéritiers	- Passeport /Carte d'identité
Actes officiels suisses	- Certificat d'héritier
	- Certificat d'exécuteur testamentaire